

Arrêté royal du 5 décembre 2003 relatif aux spécialisations des conseillers en prévention des services externes pour la prévention et la protection au travail (M.B. 22.12.2003)

Modifié par: (1) arrêté royal du 29 janvier 2013 modifiant diverses dispositions relatives à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail (M.B. 12.2.2013)

Article 1^{er}.- Pour l'application du présent arrêté on entend par formation: l'acquisition des connaissances et des compétences pour pouvoir être considéré comme spécialiste dans un des domaines visés à l'article 21, 3^o, 4^o et 5^o de l'arrêté royal du 27 mars 1998 relatif aux services externes pour la prévention et la protection au travail.

Art 2.- Les personnes qui souhaitent exercer la fonction de conseiller en prévention compétent en matière d'ergonomie, d'hygiène industrielle et des aspects psychosociaux du travail, dont la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail, tels que visés à l'article 22, alinéa 1^{er}, 3^o, 4^o et 5^o de l'arrêté royal du 27 mars 1998 relatif aux services externes pour la prévention et la protection au travail doivent avoir terminé avec fruit les formations suivantes:

- 1^o en ce qui concerne l'ergonomie, la formation multidisciplinaire de base complétée par le module de spécialisation en ergonomie;
- 2^o en ce qui concerne l'hygiène industrielle, la formation multidisciplinaire de base complétée par le module de spécialisation en hygiène du travail;
- 3^o en ce qui concerne les aspects psychosociaux du travail dont la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail, la formation multidisciplinaire de base complétée par le module de spécialisation en aspects psychosociaux du travail dont la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Le contenu de la formation multidisciplinaire de base est fixé à l'annexe I du présent arrêté.

Le contenu des modules de spécialisation est fixé à l'annexe II du présent arrêté.

Art. 3.- La formation multidisciplinaire de base, dont la durée ne peut pas être inférieure à 120 heures, réparties sur un an, est suivie auprès des organisateurs des cours de formation complémentaire pour les conseillers en prévention, visés par [l'arrêté royal du 17 mai 2007 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail (1)].

Les modules de spécialisation en ergonomie, en hygiène industrielle et dans les aspects psychosociaux du travail dont la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail, dont la durée ne peut pas être inférieure à 280 heures, réparties sur une ou deux années, sont suivis auprès des universités ou des écoles supérieures.

[L'évaluation des étudiants est faite conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté royal du 17 mai 2007 relatif à la formation et au recyclage des conseillers en prévention des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail. (1)]

ANNEXE I

Formation multidisciplinaire de base

A. CRITERES DE COMPETENCES

1. Capacité à collaborer en équipe à une approche commune interdisciplinaire et cohérente de la gestion des risques de sécurité, santé et bien-être.
2. Capacité à diriger, communiquer, entraîner, négocier et persuader.
3. Capacité à réunir et assimiler scientifiquement des informations.
4. Capacité à former d'autres personnes, indépendamment de leur niveau, à intégrer leur propre bien-être.
5. Capacité à appliquer les connaissances et compétences acquises dans des situations pratiques.

B. CONNAISSANCES REQUISES

1 – INTRODUCTION

1. Connaissance des préventions primaire, secondaire et tertiaire.
2. Connaissance des interventions de première, deuxième et troisième ligne.
3. Connaissance des méthodes de dépistage, analyse, diagnostic,...
4. Connaissance relative à la multidisciplinarité – interdisciplinarité.
5. Connaissance de la localisation générale du cadre juridique.

2 – PRINCIPES DE BASE

1. Connaissance de base de la sociologie du travail, des relations industrielles, de l'organisation du travail, de l'employabilité, des cultures organisationnelles et de communication.
2. Connaissance de base de l'anatomie, de la physiologie et de la psychologie humaine.
3. Connaissance de base des aspects juridiques dans le cadre du bien-être au travail.
4. Connaissance de base des aspects économiques dans le cadre du bien-être au travail.
5. Connaissance de base des missions, des responsabilités, du statut, de la déontologie des différents acteurs dans le domaine de la prévention: employeur, ligne hiérarchique, travailleurs, conseillers en prévention.
6. Connaissance de base des autres aspects qui ont une influence sur le bien-être des travailleurs: environnement,...

3 – DEPISTAGE DES RISQUES

1. Connaissance de l'approche globale et participative du système de travail.
2. Connaissance des techniques d'analyse des risques et d'épidémiologie.
3. Connaissance de l'analyse du travail, des études des conditions de travail ...
4. Connaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles.
5. Connaissance du recueil de données (plaintes, absentéisme, stress, violence...) et du traitement de données (statistiques, épidémiologie).

4 – INTRODUCTION AUX PRINCIPES D'ANALYSE ET DE PREVENTION DES DISCIPLINES SPECIFIQUES

1. Connaissance de base de l'hygiène du travail.
2. Connaissance de base de la médecine du travail.
3. Connaissance de base des risques de l'environnement.
4. Connaissance de base des agents chimiques, biologiques et physiques: contrainte, confort, EPI.
5. Connaissance de base de la charge physique et des activités mentales.
6. Connaissance de base de l'aménagement des postes de travail, de l'anthropométrie et de l'ergonomie.
7. Connaissance de base de la charge psychosociale et du stress professionnel.
8. Connaissance de base des équipements de travail.
9. Connaissance de base de la prévention des incendies et des risques électriques.

5 – GESTION DE LA POLITIQUE DE PREVENTION

1. Connaissance des structures dans la politique du bien-être: service de prévention interne et externe, comité PPT, services externes pour les contrôles techniques sur le lieu de travail.
2. Connaissance du système dynamique de gestion des risques, du plan global de prévention, du plan d'action annuel.
3. Connaissance de la formation et de l'information des travailleurs et de la ligne hiérarchique.
4. Connaissance de l'organisation des premiers secours et soins d'urgence aux victimes d'accident ou d'indisposition.
5. Connaissance des mesures à prendre en cas de danger grave et immédiat.
6. Connaissance de la coordination des activités de prévention.
7. Connaissance de base des techniques de communication, de consultation, de concertation, d'animation et de motivation.
8. Connaissance des techniques de réunions et de rapport.
9. Connaissance des possibilités de collaboration avec les organisations et les institutions: services d'inspection, consultants, assurances accidents de travail, institutions scientifiques, organisations des travailleurs et des employeurs.

ANNEXE II

A) MODULE SPECIALISATION EN ERGONOMIE

CRITERES DE COMPETENCE EN ERGONOMIE

1. Capacité à enquêter sur et à analyser les demandes d'assurer l'adaptation optimale du travail, des équipements et de l'environnement aux capacités humaines.
2. Capacité à initier et à conduire une étude ergonomique des situations de travail et à analyser et interpréter les données recueillies.
3. Capacité à formuler et à justifier des recommandations pour la conception (ou la correction) des postes de travail ergonomique qui soient utilisables par les concepteurs, ingénieurs ou cadres techniques.
4. Capacité à suivre et à faire aboutir un projet ergonomique.

CONNAISSANCES REQUISES

1. Connaissance de la stratégie d'évaluation et de gestion des risques.
2. Connaissance des règlements, législations, normes ergonomiques applicables.
3. Connaissance de critères pour la conception.
4. Connaissance des mécanismes des effets sur la santé, le bien-être, et la performance.
5. Connaissance des méthodologies d'analyse du travail et d'investigation.
6. Connaissance de la conception des systèmes et des postes de travail.

DOMAINES SPECIFIQUES

Connaissance de:

Charge physique du travail	Par exemple: conception des postes et interfaces, anthropométrie, adaptation à l'effort, biomécanique, gestes et postures, prévention des troubles musculosquelettiques,...
Charge physique du poste de travail	Par exemple: adaptation des influences physiques à l'homme (bruit, chaleur, vision, vibrations, radiations non-ionisantes,...), méthodologies de diagnostic et critères de prévention des nuisances associées.
Charge mentale du travail	Par exemple: attention, vigilance, traitement de l'information, analyse de l'erreur humaine, technologies de l'information et de la communication, ergonomie des logiciels,...

B) MODULE SPECIALISATION EN HYGIENE DU TRAVAIL

CRITERES DE COMPETENCE EN HYGIENE DU TRAVAIL

1. Capacité à reconnaître et à documenter les facteurs de risques physiques, chimiques et biologiques.
2. Capacité à conduire une évaluation et si nécessaire, des mesurages des conditions d'exposition à ces facteurs de risques.
3. Capacité à formuler et à justifier des recommandations pour éviter, éliminer, réduire ou surveiller les risques encourus dans les situations de travail.

4. Capacité à rédiger un cahier de charge pour des laboratoires externes.

CONNAISSANCES REQUISES

1. Connaissance de la stratégie d'évaluation et de gestion des risques.
2. Connaissance des règlements, législations, normes et critères applicables.
3. Connaissance des effets sur la santé et le bien-être.
4. Connaissance de la méthodologie d'investigation et de prévention.
5. Connaissance de la hiérarchisation des mesures préventives: substitution, élimination, réduction à la source, ventilation, aspiration locale, ...

DOMAINES SPECIFIQUES

Connaissance de:

Agents chimiques	Par exemple: toxicologie, les principes de toxico-cinétique et biomonitoring, sécurité dans l'industrie chimique, prévention des accidents (explosion, incendie, ...) et maladies professionnelles
Agents physiques	Par exemple: bruit et vibrations, climat, rayonnement non ionisant, rayonnement ionisant, éclairage, champs électromagnétiques, pression: stress et confort, ...
Risques biologiques	Par exemple: infections et allergies, bactéries (endotoxines), virus, moisissures, etc. et leurs produits dérivés
Mesurage	Par exemple: techniques de mesurage, statistique épidémiologique appliquée aux mesurages

C) MODULE SPECIALISATION EN ASPECTS PSYCHOSOCIAUX DU TRAVAIL ET DE LA VIOLENCE ET DU HARCELEMENT MORAL OU SEXUEL AU TRAVAIL

CRITERES DE COMPETENCE EN ASPECTS PSYCHOSOCIAUX

1. Capacité de détecter, analyser, évaluer, conseiller et de proposer des solutions au niveau psychosocial.
2. Capacité d'intervenir dans la perspective non seulement de changements de comportements individuels mais également dans la perspective de changements aux niveaux organisationnels, culturels ainsi que par des mesures structurelles.
3. Capacité de motiver les individus concernés afin de participer activement à élaborer des solutions structurelles.

CONNAISSANCES REQUISES

1. Connaissance de la stratégie d'évaluation et de gestion des risques.
2. Connaissance des règlements, législations, normes et critères applicables.
3. Connaissance des déterminants psychologiques et sociaux des comportements humains et ceux de sécurité, santé et bien-être.
4. Connaissance des méthodes de recherche et techniques d'enquête, d'étude au niveau organisationnel et culturel, et le traitement des données qui en résultent.
5. Connaissance des perspectives nécessaires pour promouvoir la qualité du travail.

6. Connaissance du développement organisationnel et des stratégies de changement adaptées à la problématique psychosociale.
7. Connaissance des méthodes, aptitudes et attitudes pour une approche par étapes et participative de la problématique.
8. Connaissance des stratégies, aptitudes et attitudes en vue d'appliquer des changements.

DOMAINES SPECIFIQUES

Connaissance de:

Stress	Par exemple: qualité du travail en relation avec le contenu, conditions de travail, relations et environnement de travail, modèles de stress, coopération avec des centres spécialisés
Violence, harcèlement moral et sexuel au travail	Par exemple: relations d'autorité, traitement des plaintes, technique d'entretien particulier avec victime/auteur, accueil, aide et suivi des victimes/auteurs, politique de sanctions, coopération avec des centres spécialisés
Organisation du travail	Par exemple: gestion du temps, pratique de la gestion des plannings, formes d'organisation du travail et leurs risques spécifiques, systèmes de management